

RCS : METZ
Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00813
Numéro SIREN : 794 594 697
Nom ou dénomination : 4MA FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2020 sous le numéro de dépôt 6829

4MA FINANCES
Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 42 Rue de Créhange à 57380 FAULQUEMONT
RCS METZ 794 594 697

EXTRAITS DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 28 FEVRIER 2020

L'an Deux Mille Vingt,
Le 28 février,
A 11 heures,

Les associés de la société 4MA FINANCES se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, 42 Rue de Créhange à 57380 FAULQUEMONT, dans les locaux de la société FAULQUEDIS, sur convocation faite par lettre recommandée adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mathieu WEBER, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Marie-Noëlle HEIM et Monsieur Mathieu WEBER, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Marie Noëlle HEIM est désignée comme secrétaire.

Monsieur Jean FOLTZER, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 60.000 actions sur les 60.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 août 2019,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les options de souscription ou d'achat d'actions,
- le rapport spécial du Président sur les attributions d'actions gratuites,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- les textes des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Relatif à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle :**

- Rapport de gestion du Président,
- Rapports spéciaux sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions d'actions gratuites,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 août 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Fixation de la rémunération du Directeur Général,
- Nomination des Commissaires aux Comptes,

- * **Relatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

Puis il informe l'Assemblée du contenu du rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions puis de celui du rapport spécial sur les attributions d'actions gratuites.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes ... :

CINQUIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Jean FOLTZER, Commissaire aux Comptes titulaire et de la société AUDITEX SARL, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, l'Assemblée Générale :

- décide de nommer la société EXPERTIS Partenaires et Associés, dont le siège social est situé Technopole de Nancy Brabois – 2 allée d'Evry – CS 60132 - 54603 VILLERS LES NANCY CEDEX, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025,
- prend acte qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés disposant du droit de vote.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

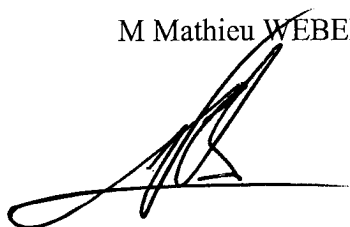
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

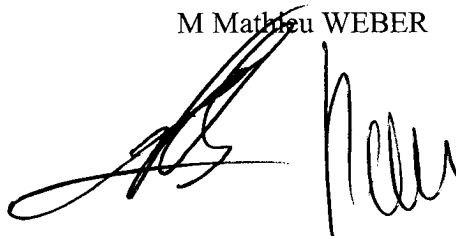
Le Président

M Mathieu WEBER



Les scrutateurs

Mme Marie Noëlle HEIM
M Mathieu WEBER



Le secrétaire

Mme Marie Noëlle HEIM

